Image not found or type unknown

Casier judiciaire loi d'aministie 2002

Par **franckdu22**, le **06/02/2011** à **16:12**

Bonjour,
en novembre 1999, j'ai été condamné à 3 mois de prison avec sursis avec mise à l'épreuve. J'avais 20 ans au jour de la condamnation. Compte tenu de la loi d'amnistie de 2002, je souhaiterais avoir confirmation que j'ai pu y bénéficier. En 2006, j'ai écris au procureur du tribunal. J'avais reçu une réponse du procureur me confirmant que le bulletin n°2 ne comportait aucune condamnation judiciaire. Je souhaiterais savoir si l'ensemble du casier judiciaire est maintenant vierge ou si la condamnation reste toujours inscrite au bulletin N°1. J vous remercie d'avance.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés